Département de la Dordogne

République Française SAINT HILAIRE D'ESTISSAC

Nombre de membres Séance du 27 août 2021

en exercice: 11

Présents: 7

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept août l'assemblée régulièrement

convoquée le 27 août 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean-Claude

DAREAU.

Votants: 8 **Sont présents :** Jean-Claude DAREAU, Alain DOCQUIN, Lise MARIN, Jérôme

REBEYROL, Nelly REBEYROL, Pascal THIELIN, Catherine THOMAS

Représentés: Paul CASADO par Alain DOCQUIN

Excus2s: Béatrice MARTY

Absents: Valérie JEANNAILLAC, Adrien KEMPF

Secrétaire de séance : Pascal THIELIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Les membres du conseil municipal désignent Monsieur Pascal THIELIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Participation financière pour l'école de VILLAMBLARD
- Déterminer la durée d'amortissement pour les travaux d'éclairage public
- Opération de promotion et de rayonnement de la culture occitane sur le territoire de la Dordogne
- Prix de vente du bois débité sur le terrain communal
- Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- Questions diverses

Les délibérations prises par le Conseil municipal sont :

Objet : Participation financière école primaire VILLAMBLARD - DE 2021 011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une participation financière est demandée chaque année par la commune de VILLAMBLARD qui accueille les enfants de SAINT HILAIRE D'ESTISSAC dans leurs écoles maternelle et primaire.

Comme chaque année le montant demandé est de 800,00 € par enfant de SAINT HILAIRE D'ESTISSAC.

Au mois de mars dernier la commune de VILLAMBLARD a adressé le décompte des enfants scolarisés dans leurs écoles.

La participation de la commune est de 6.400,00 € pour 8 enfants scolarisés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant de cette participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser la somme de 6.400,00 € (six mille quatre cents Euros) à la commune de VILLAMBLARD et rappelle que cette somme a été inscrite au budget primitif 2021.

<u>Objet : Durée d'amortissement pour les travaux inscrits au compte 2041582 - DE_2021_012</u>

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal, qu'il est nécessaire de déterminer la durée d'amortissement, comme le préconise l'instruction comptable M14, pour

les factures d'investissement liées aux travaux d'installation ou de remplacement de foyer d'éclairage public et inscrites au compte 2041582.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'amortir sur un an les dépenses du compte 2041582.

Objet : Pose de panneaux d'agglomération en langue occitane - DE_2021_013

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil départemental en date du 8 juin dernier.

Le Conseil départemental souhaite encourager l'apprentissage et la pratique de l'occitan et le rendre plus présent et visible dans l'espace public. Pour cela le département prendra à sa charge l'achat de tous les panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane des communes qui souhaitent s'associer à cette opération.

Ces panneaux seront placés sous les panneaux existants en langue française.

Monsieur le Président a besoin de connaître l'intérêt de chaque commune à ce projet.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'intérêt qu'ils portent à l'installation des panneaux d'agglomération en occitan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte que des panneaux d'agglomération en langue occitane soient posés à chaque entrée de la commune et sous ceux existants en français.
- trouve un intérêt certain à la promotion et au rayonnement de la culture occitane sur notre territoire.

Objet : Déterminer le prix du bois à vendre issu de défrichage - DE_2021_014

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les travaux de défrichage du terrain qui recevra les points d'apport volontaire sont terminés.

Quelques 47,50 m3 de bois ont été débités. L'entreprise XPBOIS accepte de le prendre au prix de 12,00 € le m3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le prix de 12,00 € le m3. La vente sera au prix total de 570,00 € (Cinq cent soixante dix Euros H.T. sans TVA).

Objet: Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières - DE 2021 015

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de la Fédération nationale des Communes forestières qui suit :

Considérant:

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant:

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

Exige:

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande:

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil municipal, après lecture faite et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par la Fédération nationale des Communes forestière.
- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de la Fédération nationale des Communes forestières

En exigeant :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

En demandant:

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Questions diverses

Mise en place d'un défibrillateur à l'extérieur de la mairie

- La mise en service du défibrillateur, par l'entreprise AlterDokéo se fera le Samedi 11 Septembre à 10h00. Une formation concernant sont utilisation sera dispensée à tous les administrés intéressés.

Nettoyage par élimination des thuyas des anciens sites de collecte des ordures ménagères

- Une demande a été formulée pour couper les thuyas qui cachaient les anciens containers collectifs d'ordures ménagères. Ils empêchent à certains endroits une bonne visibilité pour la circulation. A l'unanimité, la décision est prise de couper ces thuyas.

Mise en place de tables de pique-nique et de bancs

- 3 tables de pique-nique et 2 bancs ont été achetés et livrés

Le Conseil municipal se déplace et décide des différents emplacements.

Les emplacements sont prévus : 2 tables de pique-nique et un banc sur la place communale aux abords des bassins et de l'église et une table de pique-nique sur le terrain nouvellement aménagé à côté de la mairie et un banc sera installé à l'entrée du cimetière.

Il est signalé qu'il n'y aura pas de WC public à proximité des futurs emplacements.

Projets culturels entre la mairie et le comité des fêtes

- La mairie et le comité des fêtes ont été sollicités par la communauté de commune pour participer à un festival autour de la culture occitane dans la vallée Isle Crempse.

Après recherche, le comité des fêtes souhaite proposer la venue d'une conteuse (Mme Monique Burg). Une réunion du comité des fêtes est prévue Samedi 28 Août pour valider ce projet et penser l'organisation.

- Un échange autour des différentes activités et propositions du comité des fêtes s'en suit : Questions et propositions autour de Noël (très peu de participants les années passées).
- Comment faire pour être plus attractif?
- Réflexion sur la fête programmée chaque année (hors covid) début Juillet.